

Règlement de l'exposition « Une mobilité, une histoire, une création » Erasmus Days 2026
--

Article 1 : Objet du jeu concours

Dans le cadre de la 10^e édition des Erasmus Days, un jeu-concours est organisé avec pour objectif de mettre en valeur les expériences de mobilité internationale des étudiants à travers le partage d'anecdotes personnelles.

Ce jeu-concours vise à valoriser les rencontres, les découvertes culturelles et les moments marquants vécus par les étudiants lors de leur séjour à l'étranger.

Toutes les modalités du jeu concours sont décrites ci-après.

Article 2 : Participants au concours

Ce concours est ouvert à tous les étudiants sortants qui ont effectué une mobilité académique créditable internationale en Europe et hors Europe pour l'année 2025-2026.

Article 3 : Modalités de participation

Pour participer au jeu-concours, les participants doivent rédiger un court texte inspiré d'une expérience vécue pendant leur mobilité internationale (rencontre, découverte culturelle, moment marquant, difficulté, souvenir drôle, etc.).

Le texte peut être rédigé en prose ou sous forme poétique.

Le texte doit exprimer un ressenti personnel ou une expérience en lien avec le pays d'accueil et refléter une situation vécue durant la mobilité.

Les participants peuvent illustrer leur texte avec une photo en lien avec l'écrit produit.

Les proses/poèmes/textes qui feront référence au nombre 10 (en rappel de la 10^{ème} édition des Erasmus Days) bénéficieront d'un bonus de points.

Ces productions artistiques devront ensuite être envoyées à i.bendaoud@sciencespobordeaux.fr au plus tard le 26 juin 2026.

Critères à respecter :

- La création finie est mise en page au format A4 et a vocation à être imprimée sur un support de format A0 (841x1189mm)
- Taille de police : une police lisible équivalente à Times New Roman 12 pour le texte et Times New Roman 14 pour le titre
- Présentation : le texte doit être clair, lisible et correctement mis en page.
- Une attention particulière sera portée à l'esthétique et à la qualité de la présentation du texte.
- Résolution minimum pour une image :300 dpi (1500 x 1500 px pour une taille de 12,7 cm x 12,7 cm).
- Puissance minimum du capteur : 8MP.

Le candidat devra expressément indiquer son souhait de participer au jeu concours. Un accusé de réception de soumission de candidature lui sera envoyé et matérialisera la preuve de sa participation.

Article 4 : Jury

10 gagnants seront désignés par un jury composé comme suit :

- Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux ;
- Directrice des relations internationales de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux ;
- Directrice de la communication de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux ;
- Directrice de l'Agence Erasmus ou son représentant ;
- Un représentant étudiant de l'association étudiante ERASMUS ;

Le jury dispose d'un délai de 3 mois pour désigner les 10 lauréats du jeu-concours et selon une grille d'appréciation qui lui est propre. Les critères évalués seront les suivants :

- Pertinence
- Originalité
- Composition
- Point bonus si référence au nombre 10 (Erasmus Days 10e édition)

Article 5 : Usage de l'IA et plagiat

Les créations doivent être personnelles et originales ; l'usage d'IA ou le plagiat sont interdits et entraîneront une disqualification.

Article 6 : Lots à gagner et conditions de délivrance

- 1^{er} prix : une inscription à un atelier d'écriture + une carte cadeau Mollat d'une valeur de 100 euros+ un stylo plume + un livre
- 2^e prix : une carte cadeau Mollat d'une valeur de 100 euros + un livre
- 3^e prix : une carte cadeau Mollat d'une valeur de 100 euros + un livre
- Du 4^e gagnant au 10^e gagnant : un livre

Article 6-1 : Cession de droits

La délivrance des lots est conditionnée à la signature, par les gagnants, de contrats de cession de droits au profit de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux.

Les photographies des lauréats, ainsi que les droits qui y sont attachés, deviendront la propriété exclusive de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux.

Article 6-2 : Autorisation du Conseil d'administration de l'établissement

La remise des lots sera conditionnée au vote favorable, par le Conseil d'administration de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux, du présent règlement.

Article 7 : Acceptation du règlement

La participation au jeu concours implique l'acceptation du présent règlement.